

Fusion des caisses de pension CIA-CEH

- **40 années de cotisation pour une rente pleine ?**
- **Âge de retraite (âge pivot) augmenté de 2 ans, voire 4 ans ?**
- **Suppression des mécanismes d'indexation des rentes ?**
- **Fortes hausses des cotisations au détriment des salaires ?**

⇒ **NON à des conditions de retraite inacceptables !**

La commission des finances du Grand Conseil a rendu un projet de loi (PL 10847) sur la fusion des caisses de pension CIA-CEH qui dégrade fortement les plans de prestations et augmente encore les cotisations.

Le Cartel et le SSP s'opposent à la future caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), telle qu'elle est prévue dans ce texte. Ils dénoncent aussi que l'Etat employeur soit prêt à cautionner le démantèlement des retraites des fonctionnaires, rompant ainsi ses engagements.

La recapitalisation forcée, mesure fédérale inique dénoncée par les organisations représentatives du personnel, ne doit pas servir à exercer un chantage supplémentaire !

Le Cartel et le SSP refusent la forte dégradation des conditions auxquelles le système entier des retraites serait ainsi soumis. Le PL 10847 issu de la commission des finances sonne comme un mépris des droits légitimes du personnel et particulièrement des actuel-le-s et futur-e-s retraité-e-s.

Le Cartel et le SSP sont décidés à ne pas laisser le système des retraites se détériorer de la sorte. Ce projet de loi doit être modifié en faveur du personnel. Le parlement se prononcera lors de la session des 13 et 14 septembre 2012 et il est nécessaire que l'ensemble du personnel se mobilise et se batte pour que la nouvelle caisse de prévoyance ne soit pas créée dans des conditions aussi défavorables.

Concrètement et principalement, le Cartel et le SSP :

- **Refusent** le passage à **40 années de cotisation** pour une rente pleine (+ 2 ans pour la CIA ou + 2,5 ans pour la CEH par rapport à la situation actuelle) ;
- **Refusent l'augmentation de l'âge pivot à 64 ans** (+ 2 ans pour la CIA ou + 4 ans pour la CEH) et que cet âge passe à 61 ans (+ 1 an) pour les cas de pénibilité physique ;
- **S'opposent** à toute répartition 50% employé-e – 50% employeur de la charge de la cotisation et **exigent donc la garantie** du maintien du principe de **la répartition 1/3 employé-e – 2/3 employeur**, également en cas d'augmentation de la cotisation et pour la prise en charge des rappels de cotisations lors des réévaluations de fonction ;
- **Refusent la très forte augmentation des cotisations** qui diminuent les salaires, notamment ceux des basses classes ;
- **Exigent le financement intégral par l'Etat** de la recapitalisation de la caisse suite à l'abaissement du taux technique à 3,5% ;
- **Exigent** que la composition du comité de la future CPEG assure **une véritable représentation démocratique** des affilié-e-s et pensionné-e-s ;
- **Exigent le maintien** d'un mécanisme de l'indexation des pensions.

Défendons nos retraites ! Le Cartel et le SSP appellent à une mobilisation unitaire :

- ⇒ **Assemblée du personnel le lundi 10 septembre à 20h00 au Palladium**
- ⇒ **Manifestation le jeudi 13 septembre devant le Grand Conseil (horaire, lieu, parcours, etc. à définir ultérieurement)**